



**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Votes pour : 18

Votes contre : 0

Abstention(s) : 1

**L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à 19 heures 00,**

Le Conseil Municipal 2026 de la Commune de Saint-Félix dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil, sous la présidence de M. Alain BAUQUIS.

Date de convocation du Conseil Municipal 2026 : le 16 mars 2026

**Présents :** M. Alain BAUQUIS (Président), Mme Fabienne DULIEGE (1er Adjointe), M. Yves VIGNON (4ème Adjoint), Jonathan DUTREIGE, Mme Frédérique CUISNIER, Pascal MANZON, Romain LETURGIE, Mme Marie-Claire BERNARD-GRANGER, M. Christian MATHIS, Mme Carole ROCHAIX, Mme Cécilia PIGEOLET, Mme Laura MOULIN, M. Loïc ALCARAS, Mme Cathy CAMUS, Celine CAPELLI, M. Philippe MICHELI, M. Julien PETIOT, M. Jean-Luc CHOQUARD, Mme Cindy MAISON

**Absents Excusés :** aucun

**Procurations :** aucune

**Secrétaire de séance :** M. Julien PETIOT

**Objet : Election du Maire de la commune**

Conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales lors de la première séance, le secrétariat de séance doit être tenu par un ou deux conseillers municipaux nommés par le conseil municipal. Le Président propose la benjamine. Mme Cindy MAISON cède sa place au 2<sup>ème</sup> plus jeune de l'assemblée M. Julien PETIOT.

M. PETIOT est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (Article L2122-8 du CGCT).

M. Alain BAUQUIS est seul à se porter candidat.

Le président de séance, M. Yves VIGNON, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 11

M. Alain BAUQUIS a obtenu 18 voix.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Electoral,

**Vu** le procès-verbal des élections municipales de Saint-Félix du 15 mars 2026,

**Vu** l'unique liste de candidats déposée,

**Vu** la candidature déposée par Monsieur Alain BAUQUIS,

**Vu** le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes, le vote ayant lieu à bulletin secret,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité absolue,**

- **PROCLAME** élu M. Alain BAUQUIS en qualité de maire de Saint-Félix.
- **DIT** que la présente élection sera rendue publique par voie d'affichage dans les vingt-quatre heures.
- **DIT** que l'élection du maire peut être contestée dans les mêmes conditions, formes et délais que l'élection des Conseillers Municipaux (Art. L 2122-13 du CGCT).

Fait à Saint Félix, le 20 mars 2026

Le Maire,  
BAUQUIS Alain



Le secrétaire de séance,  
PETIOT Julien

A large, stylized blue ink signature, likely belonging to Julien PETIOT, is written over the text.